

le Parisien

75

MARDI 10 JUILLET 2007

www.leparisien.fr

N° 19544

PRISONS SURPEUPLEES

Ça craque !

AMNISTIE ZERO. Il n'y aura pas de grâce collective pour les 3 000 détenus qui auraient pu sortir le 14 juillet, comme l'a décidé Nicolas Sarkozy. Dans une dizaine de prisons en France, les professionnels craignent l'explosion. **PAGES 2 ET 3**

ENVIRO 3 000 détenus espéraient pouvoir bénéficier, cette année encore, de la grâce présidentielle du 14 Juillet. L'administration pénitentiaire, qui gère des prisons asphyxiées par la surpopulation, comptait sur cette soupape de sécurité. Dimanche, le chef de l'Etat a annoncé qu'il renonçait à ce privilège. Dans une interview au « Journal du dimanche », Nicolas Sarkozy s'interroge : « Quelle logique y aurait-il à ne pas amnistier les contrevenants et à gracier les délinquants ? » Et d'annoncer, solennellement : « Je ne ferai pas d'amnistie collective et je n'accorderai pas de grâce collective. »

A droite comme à gauche, sa décision est unanimement saluée. « Ne demandons pas au président de la République, par une mesure

venue des temps anciens, de réguler l'occupation des prisons », a déclaré hier Yves Jégo, le porte-parole de l'UMP. « Non seulement le décret de grâce, sorte de droit monarchique propre au président de la République, est contraire au principe de judiciarisation de l'application des peines, mais de surcroît il apparaît totalement inadapté », déclarent les sénateurs communistes. « On ne peut pas utiliser la grâce simplement pour soulager la vie dans les prisons », estime, pour sa part, François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste.

« Entre rien et la mutinerie, il peut se passer des tas de choses »

Chez les professionnels du monde carcéral, en revanche, un certain désarroi se fait sentir. Les maisons d'arrêt, déjà surpeuplées, sont en première ligne. Pour l'instant, elles sont calmes. Les retours de promenade, qui sont souvent l'occasion de mouvements de protestation collectifs, restent tranquilles. « Mais avec l'arrivée de la chaleur et les premières incarcérations estivales, on peut craindre des tensions », s'alarme Jean-François Forget, secrétaire général de l'Ufap, majoritaire chez les surveillants de prison. « Actuellement, il y a déjà plus de mille matelas par terre dans les maisons d'arrêt, déplore-t-il. Et le seul plan d'action de l'administration pénitentiaire c'est *démérde-toi*. On va, encore une fois, faire appel au dévouement des surveillants. »

Ce n'est pas tant une hausse des



suicides que craignent les gardiens de prison. « Quand les cellules sont surpeuplées, les détenus s'y surveillent et les suicides ont tendance à diminuer. » En revanche, les agressions entre codétenus ou à l'encontre du personnel ont tendance à croître. « Entre rien et la mutinerie, il peut se passer des tas de choses », relève Jean-François Forget.

Les avocats, confrontés de plein fouet à la déception de leurs clients et de leurs familles, jouent les pompiers. « Cela faisait déjà deux ou trois mois qu'on essayait de leur

faire comprendre que les grâces seraient peut-être supprimées, explique la pénaliste M^e Marie Dosé. Mais aucun d'eux ne pouvait l'imaginer. » Elle se rendra aujourd'hui et demain à Fresnes et à Fleury-Mérogis. « J'y vais avec beaucoup d'appréhension », précise-t-elle.

Alors que la ministre de la Justice, Rachida Dati, promet une politique ambitieuse d'aménagement de peines, certains de ses conseillers, eux-mêmes, le reconnaissent : « Cet été, il va falloir être très vigilant. »

ELISABETH FLEURY

CLES

■ **60 800** détenus, selon l'administration pénitentiaire, 63 600, selon le chercheur Pierre-Victor Tourmier, peuplent, actuellement, les 188 établissements pénitentiaires français dont la capacité totale est de 51 000 places.

■ **10 000** détenus supplémentaires sont venus grossir la population carcérale ces cinq dernières années.

■ **15 000** aménagements de peine (libération conditionnelle, semi-liberté, placement extérieur, bracelet électronique) ont été prononcés en 2004. En 2006, ce nombre est passé à 21 000.

■ **3 500** détenus ont bénéficié d'une sortie anticipée, l'an dernier, en vertu du décret de grâce.